

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- L A
D R O
M E - LE DÉPARTEMENT

Valence, le 25 mai 2009

Compte administratif 2008 et Budget supplémentaire 2009 : le Département tient ses engagements envers les drômois avec une ambition, aller de l'avant et contribuer à la relance.

L'Assemblée départementale s'est réunie le 25 mai pour le vote du Compte Administratif 2008 et du Budget Supplémentaire 2009. Investissement, redistribution, solidarité territoriale : le service public départemental fait la preuve de son efficacité au service des drômois.

Le Compte Administratif 2008 atteste d'une très bonne exécution budgétaire 2007 :

- en investissement, le taux de réalisation est de 80% pour les dépenses d'équipement et de 87% pour les subventions d'équipement,
- les dépenses de fonctionnement votées ont été réalisées à 96%.

Le Département a tenu ses engagements envers les Drômois en travaillant pour un service public départemental efficace, malgré une marge de manœuvre financière de plus en contrainte. Compte tenu de la stagnation des dotations versées par l'État et de l'augmentation des dépenses, le budget a subi un véritable effet de ciseau. La forte progression des dépenses 2008 est principalement liée à l'attribution de nouvelles compétences (transfert des personnels TOS des collèges et DDE ; mise en œuvre de la Prestation de Compensation du Handicap), et au vieillissement de la population (augmentation de 13% de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Le Budget Supplémentaire comprend les résultats de l'exercice 2008 et la mise en œuvre d'actions nouvelles. Il s'inscrit dans la continuité du Budget Primitif voté en décembre 2008. Dans un contexte de crise économique très prononcé, le Département a refusé de se positionner en repli et a présenté un budget ambitieux et solidaire :

- en confortant son action de redistribution au profit des Drômois,
- en jouant un rôle de levier pour le développement économique et l'emploi sur tout le territoire par une forte hausse des investissements,
- en encourageant un aménagement durable et équilibré,
- en ne votant pas d'augmentation des taux.

Le Budget Supplémentaire 2009 affiche la volonté de mise en œuvre d'un plan de relance pour la Drôme. Il s'élève avec les reports à **110 600 000 €**, ce qui porte le budget total du Département à **757 144 000 €**.

Répartition du Budget Supplémentaire, sur les 110,6 M€ :

- **94 018 672 €** correspondent à des inscriptions financières obligatoires et techniques imposées par les règles de la comptabilité publique (financement de la section d'investissement 2008 et financement de reports de fonctionnement et d'investissement) soit 51 244 195 € (financement investissement 2008) + 5 212 013 € (reports fonctionnement sur 2009) + 37 562 464 € (reports investissement sur 2009)
- **Réinscriptions de crédits 2008 volontaires ou obligatoires :**
 - 4 853 000 € résultant de la vente des actions ASF destinée au financement de projets structurants pour le territoire (pôle éco-toxicologie, projet billettique, véloroutes et voies-vertes, TIC...)
 - 2 523 388 € provenant de la TDENS
- **9 204 929 M€ pour des actions nouvelles** (financés par 6 856 339 € d'excédent de 2008 et 2 348 600 € de recettes nouvelles)

Principales actions au Budget Supplémentaire :

- **Solidarité territoriale**

Aide aux Villes moyennes et Communautés de communes (+ de 5 000 habitants)

Premier partenaire des communes, le Département est chaque jour aux côtés des élus locaux pour les aider à construire leurs projets au plus près des besoins des Drômois. Depuis 2004, le Département a engagé une importante réforme de son dispositif d'aides aux collectivités locales.

Il a choisi de faire prévaloir la solidarité pour les petites communes aux faibles capacités d'investissement et de s'engager sur une contractualisation pluriannuelle autour de projets structurants d'intérêt départemental avec les communes de plus de 5 000 habitants et les Communautés de Communes.

Ce nouveau dispositif d'aide aux «équipements structurants» a été exposé **individuellement** aux **35 bénéficiaires potentiels** qui ont pu présenter l'ensemble de leurs projets.

71 opérations ont d'ores et déjà été identifiées pour la période 2009-2011 : 43 portées par des Communautés de Communes et 28 portées par des Villes moyennes pour un montant global de travaux de 87 518 672 €. Ces projets concernent les structures petite enfance, la requalification urbaine, les équipements sportifs, culturels et touristiques.

Après examen des dossiers **dans le cadre d'un appel à projets**, une aide globale de 3 797 851 € a été attribuée pour 14 projets **prêts à partir dès 2009** (montant total de travaux 20 388 805 €). 18 autres projets ont d'ores et déjà été identifiés comme structurants pour 2010-2011 **et labellisés par l'Assemblée. D'autres projets sont à venir.**

Le Département a fait du logement une priorité

- 501 757 € sont accordés pour des aides à la construction de logement locatifs sociaux. L'accès au logement décent pour tous est un objectif d'équité social fondamental, un enjeu majeur au cœur des solidarités. Le Département mène une politique volontaire et cohérente pour permettre aux drômois d'accéder ou de se maintenir dans leur logement.

Concernant les travaux dans les collèges

- 2 000 000 € pour la restructuration du collège Europa à Montélimar
- 650 000 € pour la restructuration du collège de Chabeuil
- 500 000 € pour le gymnase du collège Revez-Long à Crest
- 180 000 € pour la restructuration du collège Jean Zay à Valence
- 150 000 € destinés aux coursives et oeuvre d'art du collège Monod de Montélimar
- 25 000 € pour la réfection du plateau sportif du collège du pays de l'Herbasse à Saint Donat sur l'Herbasse

Soutien aux clubs sportifs de haut niveau

Le Département de la Drôme qui aide les clubs de haut niveau pour un montant de 630 000€ pour l'année 2009 a la volonté de renforcer son soutien en mettant en place une politique de développement et de pérennisation des clubs sportifs élites drômois. Cette nouvelle politique sera applicable dès la saison 2009-2010 et consiste entre autre en la création d'un label « Élite Drôme » accompagné de contrats pluriannuels avec les clubs bénéficiant de ce label. Ces contrats mettront en avant des actions comme l'intervention en milieu scolaire, le développement des écoles de sport et de la pratique féminine et handisport.

Convention de partenariat avec la FFA

Le Département de la Drôme a signé une convention de partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme couvrant la période 2009-2012. 75 000€ ont été alloués à la Fédération Française d'Athlétisme. Cette convention a pour effet de placer le Département comme partenaire institutionnel exclusif du Club France et du Trail Tour National. Ainsi le Département aura accès aux partenaires de la FFA afin de favoriser le rayonnement des entreprises et des produits drômois. Lors des Championnats du monde à Berlin et d'Europe à Barcelone, la Drôme bénéficiera d'un accès privilégié aux décideurs politiques et économiques présents.

La FFA s'engage à organiser des stages des équipes de France en Drôme afin de promouvoir la Drôme comme terre d'excellence sportive, des interventions des médaillés français dans les collèges et les clubs drômois, le déplacement des jeunes drômois lors des championnats d'Europe et des jeux olympiques.

Enfin la FFA met en place dans la Drôme l'opération Urban Athlé ayant pour but de promouvoir le sport et ses valeurs auprès de la jeunesse et des publics en difficultés.

De plus, en 2010, la Drôme organisera début juillet les Championnats de France Élite à Valence.

▪ **Investissement**

Aide aux entreprises

- 84 505 € accordés pour la nouvelle tranche de travaux 1bis de la Cartoucherie : la ville de Bourg lès Valence a racheté le bâtiment de la cartoucherie afin d'y créer un pôle d'excellence, la Cour des Images, autour de l'image animée. Une première opération de rénovation a eu lieu afin de permettre l'installation des premières entreprises. Ces travaux ont été subventionnés par le Département à hauteur de 1,650M€. Une nouvelle tranche de travaux de rénovation pour l'accueil de structures liées à l'image a été lancée par la ville de Bourg lès Valence. Le Département a attribué une aide pour ces travaux en raison de l'enjeu départemental de ce projet de développement d'une filière d'excellence.

Soutien à l'agriculture

-150 000 € sont alloués pour la création d'une plate-forme expérimentale de recherche et de développement des techniques alternatives et biologiques en production à Etoile.

▪ **Aménagement**

Environnement

- 419 000 € pour l'enfouissement des réseaux électriques
- 500 000 € pour la suppression des transformateurs pylône dans les collèges

Gestion de l'eau

Le Département s'investit au quotidien dans la politique de l'eau, principalement en soutenant financièrement les projets des communes et structures intercommunales en matière d'assainissement, d'eau potable, et d'entretien des rivières :

- 2 000 000 € complémentaires pour des opérations en maîtrise d'ouvrage délégué
- 111 000 € pour l'assainissement pour les communes rurales
- 450 000 € pour le programme de solidarité rurale
- 600 000 € pour les dossiers aménagement des rivières

Accès aux TIC pour tous : le Département a adopté en octobre 2007 le règlement d'aide aux Espaces Publics Internet (EPI) ainsi que la charte pour la labellisation de ces espaces. L'objectif est de favoriser l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication à tous par la création d'un réseau départemental de lieux d'accès publics aux TIC et à Internet. C'est avec cette volonté que le Département a répondu favorablement à la demande de label et a attribué des subventions à 5 EPI :

- 5893,20 € pour la commune de Luc en Diois pour
- 25863,71 € pour la communauté de communes Pays de Romans
- 19942,30 € pour l'association Cyberemploi à Valence
- 20638,50 € pour l'association Antidote à Valence
- 6704 € pour la commune de Saint Julien en Quint.

Téléphonie mobile :

- 120 000 € pour la construction du site de Chamaloc classé en zone blanche téléphonie mobile

Routes

- 4 176 587 € complémentaires : 2 857 550 € pour des programmes routiers et 802 000 € pour des opérations de revêtements-grosses réparations suite à l'hiver particulièrement rigoureux.

Schéma d'Orientations des déplacements routiers de la Drôme

L'Assemblée départementale a adopté le Schéma d'orientation des déplacements routiers (SODeR) qui intègre transports, sécurité, projets de territoire et protection de l'environnement.

La Drôme est un territoire qui dispose de très forts atouts de dessertes ferrées et routières. Son essor économique et démographique s'appuie en partie sur ces atouts, mais également sur la qualité de son cadre de vie. La politique routière du Département doit ainsi trouver un compromis entre le nécessaire accompagnement du développement du territoire et la préservation de ses paysages et de son environnement. La route présente également un rôle essentiel pour le maintien de la vie et de l'économie dans les régions les plus enclavées, voire isolées du département.

C'est pour faire face à ses enjeux que l'Assemblée a décidé de mettre en place un Schéma d'Orientations des Déplacements Routiers dans la Drôme. Ce Schéma est un outil qui doit permettre à la Direction des routes d'avoir une vision plus globale sur les projets en cours sur les territoires (Schéma de Cohérence Territorial, Contrat de Développement Rhône Alpes...), mais aussi sur le développement des autres modes de transport et de l'inter modalité (aménagement pour les transports collectifs routiers, accès aux gares SNCF, aménagement pour les cycles, ...).

L'objectif est de mieux définir et anticiper les travaux à entreprendre et programmer les modes d'interventions.

Ce schéma répond à 5 enjeux majeurs :

- un enjeu financier car le budget des routes est le principal budget d'investissement du département et qu'il est nécessaire de mettre en cohérence les choix budgétaires avec une politique globale sur l'ensemble du réseau routier départemental,
- un enjeu territorial car le réseau routier constitue un élément indispensable de l'aménagement du territoire,
- un enjeu de développement durable car la politique routière ne doit plus ignorer les autres politiques, alors même que les transports routiers génèrent un quart des émissions de gaz à effets de serre,
- un enjeu de gouvernance dans la mesure où les élus et les services du Département doivent disposer d'un cadre de travail commun pour faciliter les choix de programmation,
- un enjeu de management permettant de guider l'action des agents de la Direction des Routes.

Il est constitué de 3 parties :

- la première fait un état des lieux des pratiques départementales et dresse un portrait de la situation existante : trafic, accidentologie, typologie de territoire, éléments financiers...
- la deuxième traite des orientations générales que doit suivre la nouvelle politique départementale : améliorer le service à l'utilisateur (éviter les engorgements du réseau, optimiser la gestion, l'entretien et l'exploitation des RD, résorber les obstacles en bordures des routes, ...), accompagner les projets de territoire (intégrer les projets de territoire en amont des réalisations routières, améliorer la mise en valeur des routes touristiques, améliorer l'accès aux équipements économiques et touristiques,...), prendre en compte les enjeux de développement durable (plan de déplacement durable, insertion paysagère et architecturale des projets routiers, lutte contre le bruit et les pollutions,...).
- la troisième partie est une déclinaison concrète, sous forme de fiches, des orientations générales. Ces fiches sont au nombre de 20 et traitent de sujets très pratiques tels que : Quelle largeur de route pour quel trafic ? Quel type de carrefour doit-on préconiser selon les trafics des voies ? Giratoire ou pas ? Quel niveau de service considère-t-on comme minimal sur tel ou tel itinéraire en matière de déneigement ?